



Pension alimentaire dois -je continuer à payer la pension

Par **rena**, le **01/11/2008** à **18:53**

je verse actuellement une pension alimentaire pour mes deux enfants agés de 22 et 19 ans, mon fils est incarcéré pour attentat terroriste, quant à ma fille elle est domiciliée chez sa belle famille avec son compagnon avec qui elle a eu un enfant agé de 18 mois. quant à mon ex femme elle m'a attaqué pour une augmentation sur la pension, les 200 euros que je lui versé déjà ne lui suffisait plus soit disant. j'ai donc été condamné à lui verser 250 euros par enfants. elle a déclaré que ma fille vivait toujours sur son toit, d'un côté pour que elle puisse toucher la pension et ma fille percevoir l'allocation parents isolés. dois-je continuer à payer cette somme tout en sachant qu'elle a menti sur le fait que ma fille vivait encore avec elle. pouvez vous m'apporter votre aide je vous en remercie d'avance.

Par **Marion2**, le **01/11/2008** à **21:54**

Bonsoir,
Il faut que vous saisissiez le JAF et que vous lui expliquiez la situation.
CDT